



PROCES VERBAL
COMMISSION DEPARTEMENTALE FUTSAL
Samedi 31 Août 2019

Présents :

Président : M COLLINET Éric

Vice-Président : M GARINET Aurélien

Secrétaire et Secrétaire Adjoint : Mme OUDART Valérie / M LAURENT Maxence.

Représentant des arbitres et désignateur : M. BERTIN Denis

Membres : M LECUYER Alain / M GARINET Bernard.

Début de la séance 09h00.

1. APPROBATION DU PV DU 20 Aout 2019.

Le président informe la commission que M Laurent Maxence est retenu pour la commission FUTSAL par la CA du 23 août 2019.

La commission fait le point des engagements avant de recevoir les clubs engagés.

2. REUNION AVEC LES CLUBS ENGAGES EN FUTSAL DU 31/08/2019 9 h30

La Commission Futsal souhaite la bienvenue aux clubs ayant répondu favorablement à cette réunion.

CLUBS PRESENTS :

ASPTT

COTES DES BLANCS

FC ST GIBRIEN

FC ST MARTIN / LA VEUVE / RECY

FC TINQUEUX

REIMS JEUNES CONSACRES

WITRY LES REIMS

3. ENGAGEMENT

ASPTT 1 – COURTISOLS JEUNES 1 – MOURMELON 1 – REIMS ASWMB –
REIMS METROPOLE 2 – NEC – ST GIBRIEN FC - ST MARTIN SUR LE PRE 1 –
ST MARTIN SUR LE PRE 2 – COTES DES BLANCS – WITRY LES REIMS – REIMS JEUNES
CONSACRE

4. Equipe sans gymnase :

TINQUEUX FC ; si le club n'a pas de solution de gymnase il recevra chez l'adversaire

5. CALENDRIER 1^{ère} phase

- 1 phase match **ALLER** du **08/09/2019 (semaine 37)** au **22/12/2019 (semaine 51)**
- 2 semaines pour les matchs remis (**semaine 48 et 49**)
- Tous les matchs **ALLER** seront terminés le 31/12/2019.

Tous les matchs ALLER n'ont joué au 31 décembre 2019 seront considérés perdus.

6. CALENDRIER 2^{ème} phase

- Débutera au mois de janvier avec les matchs retour sans l'équipe ou les équipes montées pour les barrages
- La coupe District obligatoire démarrera sur le mois de janvier avec des matchs à élimination directe

7. CHAMPIONNAT

- Chaque club peut engager une ou deux équipes dans le Championnat District Futsal.
- 1 seule équipe sera prétendue à la LIGUE (ou éventuellement le 2^{ème} et 3^{ème} selon la demande de la LGEF).

8. POINTS DE REGLEMENTATIONS :

Rappel.

Chaque équipe peut inscrire 12 joueurs sur la feuille de match.

8.1 Le Club RECEVANT :

- doit noter un arbitre assistant, si pas d'arbitre officiel, et un (e) licencié(e) du club à la table des marques sur la feuille de match.
- Si l'arbitre officiel ne se présente pas, Le club RECEVANT doit notifier sur la feuille de match un arbitre CENTRAL et un licencié du club pour la table des marques et de faire une Annexe à la feuille de match à envoyer au District Marne de football.

8.2 Le Club VISITEUR :

- Doit noter un (e) licencié(e) du club à la table des marques sur la feuille de match.

8.3 Si l'arbitre officiel ne se présente pas :

- le club VISITEUR doit notifier un arbitre ASSISTANT et un licencié du club pour la table des marques sur la feuille de match.

8.4 Les remplaçants doivent porter des chasubles de couleur différentes du maillot officiel du club.

8.5 Protège tibia **OBLIGATOIRE**

8.6 Les clubs doivent être en possession du listing papier des licences de tous les licencié(e)s mentionné(e)s sur la feuille de match

8.7 Pendant un temps mort : les équipes ne peuvent pas faire de changement

8.8 Posséder un panneau d'affichage manuel ou électronique

9 POINT SUR LES LOIS DU JEU

- Coup d'envoi vers l'avant
- Chronométrage 2x25min. (**sauf en cas d'arrêt pour blessure**)
- 5 fautes d'équipes permises **par mi-temps**, à la 6^{ème} l'équipe adverse bénéficie d'un coup franc à 10 mètres sans mur. Toutes les fautes entraînant un coup franc direct sont comptabilisées.
- **Les tacles et les contacts sont autorisés**
- Le gardien de but ne peut toucher la balle qu'une seule fois dans l'action. Si c'est lui qui effectue la remise en jeu (Rentrée en touche ou sortie de but) il ne peut plus recevoir le ballon d'un coéquipier sans que l'adversaire ne l'ait touché entre temps.
- Si à la récupération de la balle l'équipe souhaite faire la passe à son gardien celle-ci peut, une fois le ballon joué le gardien ne peut plus le retoucher dans sa propre moitié de terrain.
- Le gardien dans sa propre moitié de terrain à 4 secondes pour se débarrasser du ballon que ce soit à la main ou au pied
- Le gardien est joueur (sans décompte des 4 secondes) dès qu'il a franchi la ligne médiane
- Le gardien ne peut pas prendre le ballon à la main sur une passe volontaire d'un coéquipier
- La sortie de but du gardien s'effectue à la main
- Les rentrées de touche se font au pied, le pied d'appui doit : soit être en contact avec la ligne de touche soit en dehors du terrain.

- Les équipes ont le droit à un temps mort par période d'une minute. L'arbitre accorde le temps mort quand le jeu est arrêté et que l'équipe bénéficiaire de la remise en jeu a demandé le temps mort.
- Les changements s'effectuent dans une zone précise devant les bancs de touche, le joueur rentrant doit attendre que le joueur sortant ait complètement quitté le terrain

- Les règles du futsal sont différentes de celles du football.
- Ce qui est vrai en football ne l'est pas forcément en FUTSAL et inversement.

10 **COUPE DE FRANCE FUTSAL** : S'inscrire avant le 15/09/2019

11 **FORMATION** :

Pensez à la formation : Module FUTSAL Découverte, vous pouvez vous inscrire jusqu'au 23 novembre 2019. Elle s'effectuera à Reims, les samedi 30 novembre et samedi 7 décembre 2019 (8h30 – 18h), la période est de 16 heures.

Pour les personnes intéressées d'être arbitre de Futsal : une formation est prévue le samedi 12/10/2019 au gymnase de Bouzy

La séance est levée à 10 h 30

Le Président

La Secrétaire

M Eric COLLINET

Valérie OUDART